



Relation entre un mineur et un majeur

Par **anonyme59**, le **15/07/2016** à **00:09**

Bonjour, voilà j'ai rencontré un garçon de 19ans et moi j'ai 14ans. rnJ'aimerais savoir si on viendrait à se mettre ensemble si il pourrait risquer d'avoir des problèmes avec la Police (prison amende) ? rnCar ma maman m'a promis qu'elle ne portera pas plainte si on ne couche pas ensemblePS: J'ai eu un rapport sexuel avec lui, mais mes parents le savent pas et j'étais d'accord à 100% de le faire avec lui ? rnAider moi s'il vous plait ?

Par **jos38**, le **15/07/2016** à **10:18**

bonjour. oui il aura des problèmes et votre mère ,elle, n'a pas de problème de conscience??elle vous laisserait vivre avec un jeune homme de 19 ans , non, non, maman, on ne couche pas ensemble, crois moi, je suis là juste pour lui repasser ses chemises et faire la popote. ou alors c'est vous qui êtes naïve en pensant qu'elle ne portera pas plainte. et votre père qu'est-ce qu'il en dit?

Par **Lag0**, le **19/09/2016** à **19:21**

Bonjour,rnPour rester sur le plan de la légalité, votre "ami" risque 5 ans de prison et 75000€ d'amende pour avoir eu un (ou des) rapport sexuel avec une mineure de moins de 15 ans, même si rapport consenti (article 227-25 du Code pénal). Alors ne vous en vantez pas trop car il n'y a pas que les parents qui peuvent dénoncer les faits...rnQuand vous aurez 15 ans et si vos parents sont d'accord, là il ne risquera plus rien...